

**P.W. – C.R.A.C. N° 141 (2019-2020) – Lundi 29 juin 2020**

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIVERSEL CONCERNANT LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ »**

**M. Frédéric (PS).** - Monsieur le Ministre, je n'ai pas écrit d'article comme mon excellent collègue, M. Bierin, mais j'en ferai ma lecture estivale.

Plus sérieusement, je suis extrêmement préoccupé, depuis déjà de nombreuses années, par la précarité énergétique de nos concitoyens qui est en augmentation. Le passage par le covid-19 n'a évidemment rien arrangé. Le Gouvernement wallon a pris des mesures – on vient d'y faire allusion – sur les suspensions de compteurs à budget, mais ce n'est pas la seule mesure qui a été prise, pour essayer de soutenir les gens en difficulté en raison de leur incapacité à se fournir en énergie, ce qui est fondamental pour la vie des familles au quotidien.

Je considère qu'il est important que les pouvoirs publics puissent se réapproprier certains pans de la politique de l'énergie. Au fil de toutes ces discussions dans ces auditions, que j'avais sollicitées il y a quelques mois, nous sommes arrivés au terme d'un premier tour de celles-ci. Ce concept de « service universel » est revenu en fin de parcours et a attiré et motivé manifestement les collègues puisque des questions sont déposées.

Je l'ai indiqué, pour moi, la libéralisation de l'énergie est un échec parce qu'il y a inévitablement une augmentation des prix et une grande complexification. L'ensemble des acteurs qui sont intervenus ont signalé que plus personne ne s'y retrouve. Comment fait-on pour avoir de l'électricité ? Comment lit-on sa facture ? Comment change-t-on de fournisseur ? Les gens ne s'y retrouvent plus. J'ai même entendu, ou alors j'ai été distrait, le directeur d'ORES dire que lui-même ne s'y retrouvait pas toujours, ce qui est extrêmement rassurant pour le commun des mortels au quotidien ! Si lui-même ne s'y retrouve pas, on n'est pas encore sortis de l'auberge.

On y a fait allusion, et je cite la DPR : « La possibilité d'instaurer une fourniture de base en gaz et électricité pour les consommateurs résidentiels sera analysée. Le Gouvernement plaidera pour une évaluation de la libéralisation de l'énergie au niveau européen afin d'identifier si des mesures correctrices doivent être prises pour rencontrer au mieux les objectifs environnementaux, économiques et sociaux ».

De nombreuses études des régulateurs démontrent que de nombreux clients sont toujours abonnés – c'est surréaliste ! – auprès de leur fournisseur d'avant libéralisation. Cela veut dire, et je reviens souvent sur le sujet, que l'utilisation des comparateurs de fournisseurs est méconnue et non utilisée, et ceci en est la preuve.

Les GRD font déjà office de fournisseur en dernier ressort dans certaines situations. C'est un aspect intéressant qui mérite certainement toute notre attention, surtout dans ce contexte d'augmentation de la précarité.

Qu'en est-il de la possibilité d'instaurer une fourniture de base en gaz et électricité ?

Pourriez-vous nous expliciter plus en détail cette notion même de « fourniture de base » reprise dans la DPR ? Où en êtes-vous à cet égard ?

L'idée n'est pas d'occulter le marché, mais bien d'instaurer en parallèle une offre publique de services de base pour la fourniture d'énergie. Quelle est votre analyse ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Henry

**M. Henry,** Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Messieurs les députés, je vous rejoins évidemment tout à fait sur le fait que l'accès à l'énergie constitue un droit fondamental des citoyens et un élément indispensable à une vie digne.

Les constats formulés sur la complexité des offres, la difficulté à les comparer, le manque de temps ou même d'envie pour le faire sont une réalité dont nous devons tenir compte dans les travaux que nous menons.

Il me semble important de distinguer deux approches qui ne visent pas le même objectif dans les éléments soulevés par vos questions.

La mise en place d'une fourniture de base, revendication portée de longue date par les associations de consommateurs et de lutte contre la pauvreté constitue effectivement un moyen de réduire la précarité énergétique.

La DPR en parle explicitement et des travaux sont prévus dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Il importe cependant de bien encadrer cela. Si un organisme autre qu'un fournisseur propose cette fourniture de base, elle sera soit plus chère que les meilleures offres des fournisseurs traditionnels, soit nécessitera un soutien financier supporté par la collectivité.

Or il importe que lorsqu'un soutien financier est supporté par la collectivité, celui-ci soit dédié spécifiquement aux ménages précarisés, ceux qui en ont réellement besoin. C'est essentiel de prévoir des aides ciblées.

Comme vous le savez, la facture d'électricité et de gaz est composée de deux parties. Le tarif régulé des réseaux et charges annexes et le tarif de fourniture de l'énergie proprement dite. Le tarif régulé est le même pour tout consommateur sur un réseau donné. Le tarif de fourniture varie suivant le produit et le fournisseur choisi.

Une solution à laquelle nous réfléchissons serait un tarif de fourniture de base déterminé mensuellement par un acteur indépendant, par exemple la CWaPE, sur base des meilleures offres du marché.

Des fournisseurs qui proposeraient ce produit donneraient l'assurance au client que ce produit est et restera un produit intéressant sans devoir procéder à une analyse comparative répétée.

La mise en place d'un service public de distribution d'énergie ou service universel d'énergie qui se voudrait un moyen d'ouvrir un contrat de distribution d'énergie juste, équitable et dans une logique de développement durable, vise à répondre à d'autres enjeux et un autre public. Cette piste est intéressante et doit être approfondie, car elle concerne la structure des futurs tarifs de distribution.

Un service universel est susceptible de répondre aux besoins de petits consommateurs qui ne sont pas en mesure, avec une consommation modérée, de contribuer à la flexibilité annoncée, liée à l'arrivée progressive des compteurs communicants.

Cette flexibilité est un outil efficace pour favoriser une transition énergétique à moindre coût, mais il ne faut pas qu'elle défavorise les petits consommateurs.

Je ne suis cependant pas convaincu que la définition du service universel évoqué ci-dessus corresponde forcément à la réflexion en cours côté GRD, mais nous aurons des contacts à la rentrée avec tous les GRD pour nous assurer que les orientations proposées ne pénalisent aucun acteur tout en privilégiant évidemment l'intérêt général.

Voilà, Messieurs les députés, pour ces différentes questions complémentaires et importantes et sur lesquelles, bien entendu, nous aurons l'occasion de revenir en cours de législature.

**M. Frédéric (PS).** - Je remercie le ministre pour sa réponse et un certain nombre d'éléments extrêmement positifs que je souligne. Il est clair que l'énergie est un bien de première nécessité et que nous devons tout mettre en œuvre pour que chacun y accède. Notre collègue M. Bierin, au-delà de ses lectures, certes intéressantes, a défendu le même propos. Aujourd'hui, la situation de familles nombreuses est dramatique en Wallonie et elles méritent toute notre attention.

Deuxièmement, je partage votre préoccupation : l'objectif est bien de cibler les aides sur les personnes qui en ont besoin, sans léser les petits consommateurs et en sanctionnant ceux qui ont les moyens mais qui ne paient pas. Le but est bien d'aider celles et ceux qui en ont vraiment besoin.

Troisièmement, c'est important, vous avez approuvé en Gouvernement wallon la semaine dernière le projet de Plan de lutte contre la pauvreté, dont j'ai pu prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments, où la problématique de la précarité énergétique, tant sur le plan gaz et électricité, que sur le plan hydrique, est envisagée. Nous continuerons à être extrêmement attentifs à la concrétisation, à la mise en œuvre de ce plan qui mérite l'urgence.

Je partage la préoccupation de M. Bierin, il ne faut pas se limiter à des déclarations d'intention, on doit maintenant passer à l'acte. Nous serons déterminés pour essayer de faire en sorte d'apporter des réponses concrètes à tous ces problèmes de précarité énergétique dans les meilleurs délais. Nous serons à vos côtés pour vous soutenir dans cette action.